

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Nous nous réjouissons de vous inviter à

l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Adecco S.A.

qui aura lieu le mardi, 21 avril 2015, 11 h 00
à Beaulieu, Centre de Congrès et d'Expositions
Av. des Bergières 10, CH-1004 Lausanne.

Ouverture des portes : 10 h 15

Début de la réunion : 11 h 00

Chers actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

L'année 2014 a été, une fois de plus, synonyme de progrès continu pour Adecco. Malgré un environnement difficile dans nombreux marchés, notamment en Europe, nous nous sommes encore rapprochés de notre objectif ambitieux consistant à atteindre en 2015 une marge d'EBITA d'au moins 5,5%. Alors que la croissance du chiffre d'affaires s'est avérée difficile, nous avons été en mesure de rapporter une progression encourageante dans les résultats. En 2014, les revenus du Groupe ont augmenté de 3% pour atteindre 20 milliards d'euros et notre bénéfice d'exploitation a progressé de 14%, passant à 891 millions d'euros. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires a augmenté de 14% pour atteindre 638 millions d'euros.

L'Europe a continué d'émettre des messages très mitigés, avec une demande croissante de main-d'œuvre flexible en Espagne, en Italie et en Europe de l'Est, où nous avons dépassé le marché. La France a augmenté sa rentabilité malgré un marché qui demeure difficile. En Allemagne, notre croissance est en accord avec le marché. L'Amérique du Nord a vu un renforcement convaincant des signes encourageants de 2013, avec une demande de travail croissante portée par le redressement rapide de l'économie américaine. En Chine notre coentreprise FESCO Adecco a pu tripler son chiffre d'affaires. Adecco a réussi d'améliorer sa profitabilité en maintenant sa politique de prix et en contrôlant strictement ses coûts.

Lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire (« AGO »), le Conseil d'administration proposera le versement d'un dividende de CHF 2.10, une augmentation de 5% par rapport à l'exercice précédent. Ce dividende proposé correspond à un quota de versement de 49%. Le montant en question sera transféré des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres pour distribuer le dividende. Par conséquent, le dividende devrait être exonéré de l'impôt anticipé suisse.

Suite à la cession d'actions Adecco par Jacobs Holding AG, Andreas Jacobs a décidé de ne pas se présenter à la réélection au Conseil d'administration. Depuis qu'Andreas Jacobs a rejoint le Conseil en mai 2006, il a apporté une contribution majeure à la réussite d'Adecco Group. Le Conseil d'administration et la Direction remercient Andreas Jacobs et sa famille sincèrement pour leur engagement personnel de longue date au service d'Adecco Group.

Le Conseil d'administration propose d'élire Kathleen P. Taylor, présidente du Conseil d'administration de la Royal Bank of Canada, et Jean-Christophe Deslarzes, Directeur Ressources Humaines du groupe ABB, en tant que nouveaux membres du Conseil d'administration.

Conformément à l'ordonnance suisse contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (« ordonnance ») entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, Adecco a adapté ses statuts et lors de l'AGO 2014 ont été élus pour la première fois le président du Conseil d'administration, les membres du Comité de rémunération et le représentant indépendant des actionnaires.

Lors de l'AGO 2015 et conformément aux exigences de l'ordonnance, Adecco soumettra à l'approbation de ses actionnaires la rémunération totale maximale du Conseil d'administration pour la prochaine période statutaire (AGO 2015 à AGO 2016) et la rémunération totale maximale de la Direction pour la prochaine année fiscale 2016. En poursuivant la pratique actuelle, Adecco soumet aussi le rapport de rémunération annuel à un vote consultatif de ses actionnaires.

Dû aux conditions économiques difficiles et à l'environnement opérationnel de plus en plus complexe, l'intérêt de maints de nos clients dans des solutions stratégiques de ressources humaines continue à croître. Le renforcement de la tendance continue vers la main-d'œuvre flexible va continuer à se développer au-delà de l'an 2014.

'better work, better life' – c'est ce que nos plus de 31'000 collègues dans le monde vivent tous les jours en aidant plus de 650'000 personnes à accéder au travail. Un travail qui aide chacun d'entre nous de développer notre potentiel dans le monde professionnel, indépendamment de l'ethnicité, des compétences, du sexe et de l'âge. 'better work, better life', telle est la devise d'Adecco.

Chères et chers actionnaires, nous vous remercions, ainsi que nos clients et nos associés et nos collègues à travers le monde, pour le soutien continu que vous apportez à Adecco.

Rolf Dörig

Président du Conseil d'administration

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration :

1. Rapport de gestion 2014

1.1. Approbation du rapport de gestion 2014

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion 2014, composé du rapport annuel, des comptes annuels d'Adecco S.A. et des comptes consolidés pour l'exercice 2014.

1.2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2014¹

Le Conseil d'administration propose de confirmer le rapport de rémunération pour l'exercice 2014 par un vote consultatif.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2014 et versement d'un dividende

Explications : Le droit fiscal en Suisse permet le versement d'un dividende sans déduction de l'impôt anticipé de 35% si le dividende provient des réserves issues d'apports en capital. Le Conseil d'administration propose de transférer le montant en question des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres et de distribuer un dividende (ordre du jour no. 2.2.). Par conséquent, l'emploi du bénéfice 2014 sera reporté (ordre du jour no. 2.1.).

Au 31 décembre 2014, le montant présumé du dividende était d'environ 376 millions de CHF. Le montant total du dividende résultera de la multiplication du dividende par action par le nombre d'actions en circulation au jour de référence du dividende (30 avril 2015). Jusqu'à cette date, le nombre d'actions peut évoluer. La date ex-dividende sera le 29 avril 2015.

2.1. Emploi du bénéfice résultant du bilan 2014

Le Conseil d'administration propose de reporter le bénéfice 2014.

2.2. Allocation des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres et versement d'un dividende

Le Conseil d'administration propose de transférer le montant total du dividende des réserves issues d'apports en capital aux réserves libres et de distribuer un dividende de CHF 2.10 par action nominative. Les actions détenues par la Société ne génèrent pas de dividende.

¹ Cf. Annual Report 2014, section « Remuneration Report ».

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous les membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2014.

4. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction²

4.1. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 4.9 millions comme Montant Global Maximum de la Rémunération revenant au Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2015 jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

4.2. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 36.3 millions comme Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2016.

5. Élections

5.1. Élection du Conseil d'administration et du président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de M. Rolf Dörig en tant que membre et président du Conseil d'administration, de M. Dominique-Jean Chertier, de M. Alexander Gut, de M. Didier Lamouche, de M. Thomas O'Neill, de M. David Prince et de Mme Wanda Rapaczynski comme membres du Conseil d'administration, pour un nouveau mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'administration propose d'élire individuellement Mme Kathleen P. Taylor et M. Jean-Christophe Deslarzes en tant que membres du Conseil d'administration pour une durée de fonction d'une année, s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.³

² Cf. explications sous « Ad 4. ».

³ Cf. les biographies sommaires insérées à la fin de cette invitation.

5.2. Élection des membres du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose l'élection individuelle de M. Alexander Gut, de M. Thomas O'Neill et de Mme Wanda Rapaczynski comme membres du Comité de rémunération, pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.3. Élection du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose la réélection de Maître Andreas G. Keller, avocat, comme représentant indépendant, pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.4. Élection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection d'Ernst & Young S.A., Zurich, comme organe de révision pour l'exercice 2015.

6. Réduction de capital par annulation d'actions propres après rachat d'actions

Le Conseil d'administration propose l'annulation de 4'606'873 actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat d'actions et la réduction du capital-actions de la Société de 4'606'873 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1.–.

L'art. 3 des statuts sera en conséquence modifié de la manière suivante :

« Le capital-actions est de Fr. 174'474'937 (cent septante-quatre millions quatre cent septante-quatre mille neuf cent trente-sept francs). Il est divisé en 174'474'937 (cent septante-quatre millions quatre cent septante-quatre mille neuf cent trente-sept) actions nominatives d'une valeur nominale de Fr. 1.– (un franc) chacune, entièrement libérées. »

Dans le rapport à l'attention de l'Assemblée générale, l'organe de révision de la Société, Ernst & Young S.A., a confirmé que les prétentions des créanciers sont entièrement couvertes même après la réduction de capital.

Documentation, participation et représentation

Le rapport de gestion 2014 avec le rapport de rémunération 2014, les rapports de l'organe de révision, les statuts (www.aoi.adecco.com) ainsi que la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec l'ordre du jour et les propositions peuvent être consultés dès le 27 mars 2015 auprès d'Adecco S.A., c/o Adecco Ressources Humaines S.A., rue des Fontenailles 16, CH-1002 Lausanne, et auprès du siège statutaire à Chésereux. Les actionnaires peuvent aussi commander un exemplaire du rapport de gestion 2014 (en anglais). Le rapport de gestion 2014 et la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec l'ordre du jour et les propositions sont en outre disponibles sur les sites internet d'Adecco (www.adecco.com et www.agm.adecco.com).

Les actionnaires inscrits au registre des actions au 23 mars 2015 recevront par poste la convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires avec un bulletin-réponse. Les actionnaires inscrits après le 23 mars 2015 mais avant le 15 avril 2015 recevront la convocation après leur inscription au registre des actions. Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au 14 avril 2015 à 17 h 00 (jour de référence) seront habilités à voter lors de l'Assemblée générale ordinaire ou à désigner un représentant. Les actionnaires qui ne sont pas enregistrés, mais qui souhaitent participer et disposer du droit de vote à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ou désigner un représentant, sont priés de prendre contact avec leur banque afin de requérir leur inscription avant la date de clôture du registre des actions.

Les actionnaires peuvent commander une carte d'admission ou donner l'instruction à un représentant de voter en leur nom au moyen du bulletin-réponse joint à la convocation.

Les actionnaires sont priés de retourner le bulletin-réponse à ShareCommService AG, Europastrasse 29, CH-8152 Glattbrugg, à leur plus proche convenance, de manière à recevoir la carte d'admission par la poste. Si la date de réception du bulletin-réponse ne permet plus l'envoi par la poste, les cartes d'admission seront déposées au contrôle d'accès. Les cartes d'admission seront envoyées au plus tôt le 7 avril 2015.

De manière alternative, les actionnaires ont la possibilité d'utiliser le service web pour investisseurs Sherpany (www.sherpany.com) pour commander une carte d'admission ou pour mandater le représentant indépendant en ligne au plus tard jusqu'au 19 avril 2015, 23 h 59. Si vous utilisez le service web pour la première fois, nous vous prions de suivre les instructions sur le formulaire d'ouverture de compte ci-joint.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas participer personnellement à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires peuvent se faire représenter comme suit :

- Par le représentant indépendant, Maître Andreas G. Keller, avocat, Gehrenholzpark 2g, CH-8055 Zurich. Les actionnaires qui souhaitent donner procuration au représentant indépendant doivent remplir et signer le bulletin-réponse à cet effet ou procéder en ligne via www.sherpany.com (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'admission). Pour des instructions particulières, les actionnaires sont priés d'utiliser le formulaire figurant au dos du bulletin-réponse ou le formulaire en ligne. Sauf instruction contraire, le représentant indépendant votera conformément aux propositions du Conseil d'administration ;
- Par un tiers muni d'une procuration écrite. L'actionnaire doit à cet effet remplir et signer la section « procuration » sur le bulletin-réponse. Adecco S.A. enverra la carte d'admission directement au représentant mandaté. L'actionnaire peut aussi commander une carte d'admission et remplir la section « procuration » au verso sur la carte d'admission et remettre cette dernière au tiers mandaté.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires sera à disposition dès le 12 mai 2015 auprès d'Adecco S.A., c/o Adecco Ressources Humaines S.A., rue des Fontenailles 16, CH-1002 Lausanne.

Le Conseil d'administration

ad 4. Montants Globaux Maximaux de la Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction

Explications : en date du 3 mars 2013, le peuple suisse a approuvé l'initiative populaire « Contre les rémunérations abusives » et adopté dans ce cadre un nouvel article 95 para. 3 de la Constitution fédérale suisse. Le Conseil fédéral a édicté une ordonnance d'application transitoire (« Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse » – ORAb), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Les nouvelles règles doivent être mises en œuvre par les sociétés cotées dans un délai de deux ans. Les actionnaires d'Adecco ont approuvé lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2014 les nouveaux statuts de la société (www.aoi.adecco.com) qui intègrent ces nouvelles exigences. Les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction sont par conséquent soumises au vote de l'Assemblée générale ordinaire 2015 (Art. 14^{bis} des statuts).

ad 4.1. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration soumet au vote de l'Assemblée générale ordinaire le Montant Global Maximum de la Rémunération du Conseil d'administration se chiffrant à CHF 4.9 millions pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2015 à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire 2016. Ce montant a été déterminé selon le système d'honoraires mentionné dans la section 4.2 du Rapport de Rémunération 2014. En comparaison avec la période 2014/2015, le montant soumis au vote inclut les honoraires d'un membre supplémentaire du Conseil d'administration (neuf membres au total). Selon la politique de rémunération qui prévaut au sein d'Adecco, les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe dont une part est payée sous forme d'actions bloquées d'Adecco en lieu et place d'espèces.

ad 4.2. Approbation du Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction

Le Conseil d'administration soumet au vote de l'Assemblée générale ordinaire le Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction se chiffrant à CHF 36.3 millions pour l'exercice 2016.

Le tableau ci-dessous met en évidence le Montant Global Maximum de la Rémunération de la Direction pour l'exercice 2016, en comparaison (i) du montant global de la rémunération accordée en 2014, telle que mentionnée dans le Rapport de Rémunération 2014 et (ii) le montant maximum potentiel de la rémunération de la Direction pour 2014. Ces montants maximum sont établis sur la base des mêmes hypothèses d'évaluation (voir explications dans le tableau ci-dessous).

Les montants découlant du LTIP se fondent sur le maximum de « value at grant » tel que figurant dans le tableau ci-dessous sous la rubrique « Potential at maximum ».

Les montants des éléments de rémunération individuels figurant dans le tableau sont établis sur la base d'estimations qui pourront être amenées à évoluer pour 2016. Néanmoins, le montant total de ces éléments ne pourra pas excéder le Montant Global Maximum de la Rémunération.

In CHF million	2014		2016 ¹⁾
	Conferred	Potential at maximum	Potential at maximum
Gross cash compensation			
– Base salary	9.0	9.0	9.0
– Annual bonus	9.2	12.4	11.0
Compensation in kind and other	1.4	1.5	1.1
Share awards to be granted in the respective year under the long-term incentive plan (LTIP)	9.8	11.8 ²⁾	12.3 ²⁾
Social contributions, incl. for old age insurance/pension incl. on LTIP awards granted in the respective year becoming due in later periods, estimated	3.2	3.6	2.9
Total³⁾	32.6	38.3	36.3

¹⁾ Un taux de change identique aux éléments de rémunération pour 2014 a été appliqué. Veuillez noter que certains paiements doivent être opérés dans des devises étrangères.

²⁾ Pour la détermination de la valeur maximale at grant (« grant value ») sous le LTIP, les hypothèses d'évaluation suivantes ont été opérées :

- i) Les paiements de dividendes durant la période de blocage (« vesting period ») ne sont pas pris en compte ;
- ii) Les attributions fondées sur l'EBITA, l'EPS et le TSR sont considérées comme pleinement acquises, et
- iii) On admet la plus forte augmentation de valeur possible sur la base de la formule du LTIP pour la détermination du nombre d'actions (voir Remuneration Report 2014, point 3.3.4.1).

³⁾ Le Rapport de Rémunération 2014 atteste qu'un montant total de CHF 33.0 millions a été accordé à la Direction. La différence aux CHF 32.6 millions résulte du fait que des charges sociales liées à des attributions d'actions dans le cadre du LTIP réalisées lors d'exercices précédents ont été payées en 2014.

ad 5.1. Élection du Conseil d'administration

Biographie sommaire de Mme Kathleen P. Taylor

Kathleen P. Taylor (1957) est citoyenne canadienne. Elle a obtenu un Master of Business Administration de la Schulich Business School, un diplôme de droit de la Faculté de droit d'Osgoode Hall Law School ainsi qu'un baccalauréat ès arts avec mention de l'Université de Toronto, tous ces établissements étant situés au Canada.

Depuis janvier 2014, Kathleen P. Taylor est Présidente du Conseil d'administration de la Royal Bank of Canada, et siège au sein dudit Conseil d'administration depuis novembre 2001. Elle est membre du Conseil du Canada Pension Plan Investment Board depuis octobre 2013.

Mme Taylor a été Présidente et Directrice générale de Four Seasons Hotels and Resorts, Canada, groupe au sein duquel elle a occupé diverses fonctions dirigeantes au cours des 24 années qu'elle y a passées. Mme Taylor est aussi Présidente du Conseil de la Fondation « Hospital for Sick Children », Présidente du Conseil de l'International Advisory Board de l'Université de McGill et membre du Dean's Advisory Council de la Schulich Business School (York University), tous au Canada.

Biographie sommaire de M. Jean-Christophe Deslarzes

Jean-Christophe Deslarzes (1963) est citoyen suisse. Il a obtenu un master en droit de l'Université de Fribourg, Suisse.

Depuis novembre 2013, Jean-Christophe Deslarzes occupe la fonction de Directeur des ressources humaines et membre du Comité exécutif du Groupe ABB, un acteur majeur des technologies de l'énergie et de l'automatisation, ayant son siège à Zurich, Suisse.

Entre 2010 et 2013, M. Deslarzes a occupé la fonction de Directeur des ressources humaines et de l'organisation ainsi que de membre du Comité exécutif du groupe Carrefour, ayant son siège à Paris, France.

De 1994 à 2010, Jean-Christophe Deslarzes a travaillé pour Rio Tinto et ses prédécesseurs Alcan Inc. et Alusuisse, où il a occupé différents postes de direction et de gestion des ressources humaines en Europe et au Canada. Jean-Christophe Deslarzes a rejoint le Comité exécutif du groupe Alcan en 2006 en qualité de Senior Vice President des ressources humaines, a également été nommé Co-Leader de l'intégration de Rio Tinto Alcan en 2007, une mission d'intégration d'envergure. En 2008, il a accédé au poste de Président et CEO des activités aluminium aval de Rio Tinto, un business global qu'il a dirigé jusqu'à sa cession en 2010.

Jean-Christophe Deslarzes a commencé sa carrière en 1991 en tant que consultant fiscal et juridique chez Arthur Andersen à Genève, Suisse.